

Date de génération de ce justificatif : 22/11/2024

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure*

## Monsieur Alain LARRIPA – Annonce civile

**Référence : L027941**

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 8 novembre 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Annonce civile

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 Suivant testament olographe en date du 7 mai 2020, Monsieur Alain LARRIPA, demeurant à PLENEE-JUGON (22640) La Ville Jehan, né à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015), le 7 janvier 1942, décédé à ARPAJON (91290), le 27 avril 2024, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un acte de dépôt en date du 20 aout 2024 et d'un acte complémentaire contenant constatation d'absence d'héritier réservataire et legs universel, en date du 24 octobre 2024 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Mathilde LÉBOUCHER, notaire à PLENEE-JUGON, 34 rue du Général de Gaulle, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SAINT-BRIEUC de l'expédition de l'acte et copie de ce testament, En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

[Consulter cette annonce en ligne](#)